Étude de cas 1

Acteurs de la gestion et sauvegarde d’un festival au Japon

Le Yamahoko, la cérémonie des chars du festival de Gion à Kyoto qui se déroule chaque année en juillet à Kyoto, ancienne capitale du Japon, a été inscrit sur la Liste représentative en 2009.

La procession des Yamahoko se compose de trente-deux chars en bois, ornés de superbes décorations et de perches dont les motifs recherchés remontent au milieu du xviie siècle. Ces ornements font référence à des légendes et des pièces japonaises. Les chars défilent à travers les rues de Kyoto, tractés par la population locale ; certains sont accompagnés de musiciens ou de danseurs. La parade est organisée et conduite par les résidents des districts autonomes de la ville qui possèdent les chars et les entreposent dans des locaux conçus à cet effet. Aujourd’hui, les trente-deux districts ont chacun leur propre association pour la préservation de la culture coordonnée par une organisation des communautés, dénommée « Fondation pour les associations de préservation du festival de Gion », créée en 1923.

La procession ne connaît pas à l’heure actuelle de sérieuses menaces pour sa viabilité, mais afin de la sauvegarder et d’en pérenniser la pratique et la transmission, différents rôles interdépendants sont assumés par un grand nombre de membres de la communauté, d’agences de l’État, d’ONG et autres institutions, et par les industries locales.

#### Rôle des communautés concernées

Ce sont les habitants du quartier le plus ancien du centre de Kyoto qui organisent traditionnellement la procession : ils y prennent part, versent leur contribution financière et initient les plus jeunes membres de la communauté à cet événement. Ils se regroupent par pâtés de maisons, chacun avec sa propre association de Yamahoko, et organisent leur char. Les associations locales, coordonnées par la Fondation pour les associations de préservation du festival de Gion, s’occupent de la recherche, la formation et la coordination de la procession et aident à l’entretien et au stockage des chars et de leurs décorations.

Les résidents sont les acteurs essentiels de la parade en tant que musiciens ou danseurs, tractant les chars ou juchés sur les plates-formes. Les rues sont bondées d’une foule élogieuse. Les praticiens enseignent aux jeunes l’apprentissage de la musique et de la danse, l’installation et le démontage des chars et les travaux d’entretien. L’exode des vieilles familles et de la population la plus aisée du centre de Kyoto ajouté à l’afflux de nouveaux résidents et commerces ont cependant abouti à compter davantage pour l’organisation de la procession sur des volontaires qui n’habitent pas en centre-ville. Les résidents manquent actuellement de capacité de stockage pour les chars et ont demandé à l’État de les aider à aménager de nouveaux entrepôts.

#### Rôle de l’État

L’État, aux niveaux national, provincial (« préfectoral ») et municipal, soutient à Kyoto les efforts de la communauté pour ce qui est de l’entretien et de la sauvegarde. Une ordonnance préfectorale (provinciale) de Kyoto (l’Ordonnance préfectorale pour la promotion de la revitalisation de Kyoto fondée sur la puissance culturelle) apporte une plus ample justification à l’investissement municipal et provincial dans l’événement. L’administration municipale de Kyoto règle l’itinéraire du défilé à travers la ville en veillant, par exemple, à ce que les câbles aériens n’empêchent pas le passage des chars. La municipalité de Kyoto négocie également avec les associations locales afin de régler et convenir de l’itinéraire de la procession. Le déroulement de la procession est un événement majeur dans la ville, qui nécessite de fermer des voies à la circulation et de gérer des foules devenues considérables.

Le gouvernement au niveau national, provincial et municipal apporte son soutien pour l’entretien des chars, la recherche et la formation. Par exemple, plusieurs échelons de l’administration donnent de l’argent aux associations pour l’entretien des chars. Les enfants des écoles du quartier reçoivent une formation musicale en vue de participer au défilé.

La législation nationale sur le PCI, la loi relative à la protection des biens culturels (1950), prévoit un financement de l’État pour l’inventaire et la sauvegarde du PCI. Le Yamahoko a été inscrit à l’inventaire national du PCI en tant que bien culturel traditionnel immatériel important (1979), ce qui a permis entre autres à l’État central d’obtenir des fonds pour la recherche et la réparation des chars. Il figure aussi à l’inventaire provincial du PCI. La demande de candidature du Yamahoko a été acceptée et inscrite sur la Liste représentative en 2009 ; toutes les parties prenantes ont travaillé de concert à la préparation du dossier.

#### D’autres acteurs jouent aussi un rôle

Les entreprises locales de tissage, de broderie et de travail des métaux contribuent à l’entretien et à la réparation des chars et bénéficient de l’exposition de leurs produits sur les chars. Le financement de l’État contribue à leurs activités de restauration des broderies et au travail des métaux qui entrent dans la fabrication des chars.

Des recherches sur l’histoire de la procession, sa fonction, ou les moyens de prévenir les menaces auxquelles le festival pourrait être confronté sont faites par des institutions — comme l’Institut national de la recherche financé par l’État et les universités japonaises, ou encore la Fondation pour les associations de préservation du festival de Gion — en étroite coopération avec les communautés et les groupes concernés.

Pour plus informations :

* Fukami, S. « The Gion Festival Yamahoko Events and Activities of the Gion Matsuri Yamahoko Rengo-Kai ». Module de formation de l’ACCU pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 16 décembre 2008 :
http://www.accu.or.jp/ich/en/training/curriculum/second/curriculum\_7.html (en anglais)
* Murakami, T. « Safeguarding System of ICH by Municipality of Kyoto ». Module de formation de l’ACCU pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 25 janvier 2008 :

http://www.accu.or.jp/ich/en/training/curriculum/curriculum\_7.html#/point4/ (en anglais)

* Yamauchi, H. « The Influence of Culture for Community Revitalisation in Kyoto ».
Module de formation de l’ACCU pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 26 janvier 2008 : http://www.accu.or.jp/ich/en/training/curriculum/curriculum\_9.html (en anglais)